

M. l'Orateur: Le député veut-il prendre la parole pour poser une question? Si le député de Winnipeg-Sud-Centre le veut bien, il peut permettre au député de Crowfoot (M. Horner) de lui poser une question avant qu'il ne reprenne son siège. Le député y consent-il?

M. Osler: Si elle tient lieu de vote, oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: C'est un consentement plutôt conditionnel. Dans ce cas, la présidence donne la parole au député de Joliette (M. La Salle).

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au présent débat, mais les remarques de certains députés m'ont incité à le faire, d'autant plus que l'honorable député qui a pris la parole avant moi a semblé négliger un peu l'importance d'un député qui n'a aucune allégeance politique. Je crois que, de plus, on comprendra l'importance que j'attache à mon mandat, de même qu'au débat actuellement en cours.

A mon sens, on s'est un peu écarté du sujet, et ce à plusieurs reprises. J'essaierai, en quelques minutes, de traiter du sous-amendement et de l'amendement dont la Chambre est saisie.

Il semble bien que le bill C-244, qui garantit plus d'argent et même certains services aux agriculteurs, ne contient pas autant de défauts que les députés de l'opposition semblent l'affirmer, mais je dois reconnaître la très grande importance de l'amendement et du sous-amendement en ce qui a trait à une politique fondée sur les coûts de production.

• (9.30 p.m.)

Si j'ai bien compris, le bill vise à définir une politique de stabilisation pour les cultivateurs de l'Ouest. Bien sûr, étant de l'Est, je comprends aussi bien les problèmes que connaissent les producteurs de l'Ouest, et est-il nécessaire d'ajouter que j'en profiterai pour demander au ministre de porter une attention très particulière à toute politique touchant aussi à l'Est!

Mais voulant être aussi objectif que possible, je ne voudrais pas manquer l'occasion qui m'est offerte pour prouver aux députés et aux producteurs de l'Ouest que l'agriculture de l'Est du Canada nous préoccupe autant que celle de l'Ouest, pour la bonne marche des affaires du pays.

L'amendement et le sous-amendement à l'étude ont quand même une importance significative relativement aux bénéfices des producteurs. Et je me demande jusqu'où les responsables du gouvernement pourraient étudier sérieusement le sous-amendement qui vise à établir un programme de stabilisation des prix coûtants.

Tantôt, on a mentionné, par exemple, que les coûts de production avaient changé, depuis plusieurs années. A mon avis, il est juste de dire que les coûts de production deviennent immensément importants quant aux bénéfices que nous pouvons escompter. Le sous-amendement mérite quand même l'attention du ministre et du Parlement. Jusqu'où le gouvernement pourrait-il considérer cet amendement, dans le but de trouver un compromis? Nous sommes rendus au point où il nous faut à tout prix trouver un compromis, dans l'intérêt des cultivateurs qui attendent ces paiements.

J'ai eu l'occasion de dire, monsieur l'Orateur, que je ne pouvais sûrement pas donner ma bénédiction aux députés de l'opposition qui ont quand même eu l'occasion et le

[M. Osler.]

temps suffisant d'adopter ce bill. Le gouvernement se devait, légalement, de payer à une date qui est déjà passée. Il a fait preuve de bonne volonté en voulant donner plus et en présentant un bill qui, je crois, est plus justifié au niveau des agriculteurs petits ou moyens.

Maintenant, l'opposition s'efforce de trouver les faiblesses de ce bill. En tant qu'indépendant, je crois être en meilleure posture que quiconque pour faire appel au compromis, et ce dans l'intérêt des agriculteurs touchés par ce bill et qui attendent toujours les paiements sûrement nécessaires. Jusqu'où le gouvernement pourrait-il accepter d'en arriver à un compromis avec les membres de l'opposition?

Je crois que l'amendement en question, qui apporte une précision sur les coûts de production, devrait retenir l'attention du gouvernement, car tout programme de stabilisation doit être basé sur la politique agricole, tout en tenant compte du coût de production. On peut parler des bénéfices bruts, mais je crois qu'on ne saurait sauvegarder l'intérêt des agriculteurs qu'en tenant compte également du coût de production. Je me demande jusqu'à quel point le gouvernement pourrait considérer cet amendement. Personnellement, cela me fascine, parce que je suis de ceux qui croient que les coûts de production doivent être analysés d'abord et avant tout, si l'on parle de programme de stabilisation. Il serait peut-être possible que le gouvernement considère plus sérieusement cet amendement, afin d'en arriver à un compromis et limiter la durée du débat sur le bill C-244, en tenant toujours compte des intérêts des agriculteurs en cause.

Alors, j'ose croire, monsieur l'Orateur, que mes remarques qui, je pense, sont empreintes d'une objectivité souhaitable à la Chambre, permettront non pas d'éclairer les députés—parce que je ne me crois pas qualifié pour éclairer mes collègues, surtout en ce qui a trait à ce bill,—mais pour appeler leur attention sur l'objectivité qu'ils devraient toujours pratiquer. J'ai cru que je me devais d'appeler leur attention sur la possibilité d'établir un compromis, et ce uniquement dans l'intérêt des agriculteurs qui attendent d'être payés.

Or, nous savons que le gouvernement est disposé à payer, puisqu'il l'a démontré à maintes reprises. Nous savons aussi que les députés de l'opposition sont très désireux d'améliorer le sort des cultivateurs de leurs circonscriptions respectives. Mais jusqu'où la logique nous commande-t-elle d'agir? Nous nous devons de chercher sérieusement un compromis, en n'oubliant pas les intérêts primordiaux des cultivateurs en cause, qui attendent d'être payés.

Je voudrais que mon appel de ce soir soit un des derniers que j'aurai eu à faire pour le bénéfice des agriculteurs, compte tenu de leur intérêt et peut-être aussi de celui de la Chambre, parce qu'il semble bien que l'obstination, qu'elle provienne d'un parti ou d'un autre, contribuera à faire perdre au public sa confiance, qui est déjà chancelante, envers les parlementaires.

Je crois que si nous envisageons la question avec objectivité, non seulement les producteurs recevront l'argent qui leur est dû, mais la population retrouvera sa confiance dans les députés.

[Traduction]

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais suggérer quelques modifications pratiques à ce bill. Elles concernent toutes le revenu net. J'aimerais que le ministre étudie sérieusement cette question